



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DUPARQUET**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de la susdite municipalité.

QUE le conseil de la Ville de Duparquet a adopté à la séance régulière du 3 novembre 2015 le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 05-2015 : RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 01-2015,
DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDE-DANSEUR À LA VILLE DE DUPARQUET**

QUE toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures d'affaires régulières.

Donné à Duparquet ce 10^{ième} jour de novembre 2015

Lise Boucher, directrice générale et secrétaire trésorière
